

Conseil Communal
Séance du 27 janvier 2009

Etaient présents :

*MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;
COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;
MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,
LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;
GIERENS Bernard, Secrétaire Communal*

La séance est ouverte.

Monsieur le Bourgmestre propose l'ajout d'un point en urgence.

→ 2 bis : Fixation de la dotation communale au budget 2009 de la Zone de Police Centre-Ardenes.

1. Vote du Budget Communal Ordinaire – exercice 2009.

Le Conseil Communal vote le Budget Communal ordinaire pour 2009.

Celui-ci se présente comme suit :

<u>RECETTES</u> :	6.504.806,27 €
<u>DEPENSES</u> :	5.847.949,96 €
<u>EXCEDENT</u> :	656.856,31 €
<u>BONI DE L'EXERCICE PROPRE</u> :	225.886,09 €

Cfr. Note de politique générale.

2. Vote du Budget Communal Extraordinaire – exercice 2009.

Le Conseil Communal vote le Budget Communal extraordinaire pour 2009.

Celui-ci se présente comme suit :

<u>RECETTES</u> :	6.892.957,14 €
<u>DEPENSES</u> :	6.830.171,57 €
<u>EXCEDENT</u> :	62.785,57 €

Cfr. Note de politique générale.

2 bis. Fixation de la dotation communale au budget 2009 de la Zone de Police Centre-Ardenes.

Conformément aux sommes portées en 2009 au budget de la Zone de Police et au budget de la Commune de Vaux-sur-Sûre, le Conseil Communal intervient à concurrence de 159.834,26 € dans le budget 2009 de la Zone de Police « Centre-Ardennes ».

3. Avis sur budget de Fabrique d’Eglise.

Fabrique d’Eglise	Exercice comptable	Intervention Communale à l’ordinaire Pour l’Administration communale de Vaux-sur-Sûre (1/5^{ème})	Intervention Communale à l’extraordinaire (1/5^{ème})
HOUMONT	2009	1.023,49 €	3.907,97 €

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur ce budget.

4. Fabrique d’Eglise de Sibret : nouvelle composition : avis.

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur les différentes décisions de la Fabrique d’Eglise de Sibret en 2008 qui visent à la mise en place d’une nouvelle composition des instances de la Fabrique d’Eglise de Sibret.

5. Fabrique d’Eglise de Rosières : avis quant à un projet d’échange de terrain.

Le Conseil Communal émet un avis favorable quant à un projet d’échange de terrain entre la Fabrique d’Eglise de Rosières et Madame Marie HUBERT.

Le Conseil de Fabrique réuni en sa séance du 27 octobre 2008 a décidé :

- De marquer son accord sur le projet d’échange de la parcelle de 19 a 69 ca, bois n° 56B « aux prés des haches », art. 1759, replantée de peupliers et propriété de Madame HUBERT contre celle de la Fabrique d’Eglise de 12 a 91 ca, bois n° 58A « aux prés des haches », art. 0218. Les charges religieuses seront reportées automatiquement sur la parcelle échangée.
- De marquer son accord sur la proposition de Monsieur Thierry PINSON d’enlever le plus tôt possible gratuitement les sapins situés sur la parcelle de la Fabrique d’Eglise dans le cadre de la mesure conservatoire.

6. Approbation du projet d'acte d'acquisition de deux excédents de voirie au MET.

Le Conseil Communal approuve le principe et l'acte d'acquisition de deux excédents de voirie appartenant à la Région Wallonne et situés :

- Commune de Vaux-sur-Sûre, 3^{ème} Division Nives, d'une contenance non cadastrée de 53 a 70 ca (cinquante-trois ares septante centiares), en nature de dépôt/installation chantier travaux E25 sise section A (sortie autoroute à Nives);
- Commune de Vaux-sur-Sûre, 2^{ème} Division Morhet, d'une contenance non cadastrée de 67 a 59 ca (soixante-sept ares cinquante-neuf centiares), en nature de pâture, sise section E (entre Nives et Rosières).

Au prix de 3.900 euros.

Objectifs : endroit de stockage et de dépôt de matériaux et augmentation du patrimoine communal.

7. Cession d'une bande de terrain en bordure de la route communale – Réalisation des travaux relatifs aux réseaux de communication communale (lotissement GRESSE à Sibret).

Le Conseil Communal marque son accord :

- quant à l'acceptation d'une charge de cession d'une bande de terrain d'une contenance de 1 are 60 ca à prendre dans le terrain situé à Sibret.
- quant à l'extension des réseaux de distribution d'eau et d'électricité sur le domaine de la voirie communale et quant à des travaux de voiries (route, ...).

8. Soustraction au régime forestier de la parcelle communale située en Zone d'Activité Economique au Poteau de Morhet : décision de principe.

Cette parcelle jouxte celle d'Idelux qui fait aussi l'objet d'un plan de mise en œuvre.

Vu les demandes de 3 entrepreneurs de pouvoir acquérir la parcelle communale (d'où 3 lots) située en Zone d'Activité Economique.

Attendu que la Commune a un rôle important à jouer dans le cadre du développement économique de son territoire et notamment face à des demandes d'entrepreneurs locaux.

La première étape pour procéder à la vente des 3 lots est tout d'abord de soustraire cette parcelle au régime forestier auquel elle a été soumise dans le passé bien qu'elle ne soit pas située en zone forestière.

Le Conseil Communal prend la décision de principe de soustraction au régime forestier de cette parcelle.

9. Désignation d'un représentant de la minorité pour l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi.

Le Conseil Communal désigne un représentant de la minorité (Madame Raymonde PINSON-VERLAINE) pour l'ASBL A.L.E. étant donné que Monsieur Alain BOURGUIGNON a déménagé et n'habite plus sur le territoire de la Commune de Vaux-sur-Sûre.